

Rapporteur : Françoise SCHOELLER
Service : CCAS

Conseil d'Administration du CCAS du 18/02/2016

Rapport n°01

Examen : Débat d'Orientation Budgétaire

En vertu de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation aux Etablissements autonomes des Communes de plus de 3500 habitants d'effectuer un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le Débat d'Orientation Budgétaire présente les évolutions des masses budgétaires prévues pour l'année 2016. Le détail des dépenses prévisionnelles sera présenté au moment du vote du budget.

Contexte financier

Préalablement à ce débat, il convient d'indiquer le contexte auquel les villes sont confrontées en 2016, la baisse des aides de l'Etat et la hausse du FPIC qui nécessitent d'établir avec prudence le budget 2016 du CCAS.

La Ville subit une conjonction de plusieurs mesures ayant un impact important sur ses moyens financiers. Ainsi, les données financières ayant une incidence sur le budget de la Ville, sont les suivantes :

Par rapport à 2015, se cumulent des diminutions de recettes avec la baisse de la dotation globale de fonctionnement de 3 147 000 € à 2 589 000 € (- 558 000 €) et des hausses de dépenses avec une hausse du prélèvement relatif au fonds de péréquation intercommunale passant de 566 200 € à 723 000 € (+ 156 800 €).

Au total, les diminutions de recettes et l'augmentation des dépenses ainsi imposées par des décisions extérieures à la Ville représenteront en 2016 un montant cumulé nouveau de près de 715 000 €, soit presque 6 points d'impôt.

Cette évolution nécessite la mise en place d'un plan d'économies budgétaires conséquent au niveau de tous les services de la Ville, y compris le CCAS.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé un montant total de 1013 k€, soit une hausse de 1,7 % par rapport au BP 2015.

CHAPITRE 011

Les principales évolutions proposées sont les suivantes :

- Augmentation de 2,8 % des budgets liés aux fluides (électricité, eau)
- Diminution du budget lié aux colis de Noël : il est proposé de maintenir les prestations proposées en 2015, à savoir la distribution d'un colis pour les personnes âgées aux ressources modestes et pour les familles bénéficiaires du Relais alimentaire. Le montant prévisionnel de ces colis reste inchangé, seul un ajustement par rapport aux crédits réellement exécutés en 2015 a été inscrit.
- Diminution des frais d'affranchissement : il est proposé d'ajuster les dépenses prévisionnelles en raison de la suppression de l'envoi des cartons d'invitation pour les personnes s'inscrivant au repas des seniors.
- Diminution des frais liés aux transports : il est proposé de diminuer ces dépenses grâce au nouveau marché de location de cars mis en place par la Ville de Bourg-la-Reine, et dont bénéficie désormais le CCAS.
- Ajustement des frais liés au repas de Noël : il est proposé de réévaluer légèrement le montant alloué aux différentes prestations (notamment le traiteur) liées au le repas de Noël, en raison des hausses tarifaires classiques.
- Repas portés au domicile des personnes âgées ou handicapées : il est proposé d'ajuster le montant de cette prestation, au vu des crédits réellement exécutés en 2015. Le nouveau marché n'impactera pas ces montants (quasi stabilité du prix unitaire du repas).
- Location du véhicule de portage à domicile : il est proposé d'augmenter les montants inscrits du fait de la passation d'un nouveau marché de location. En effet, le véhicule appartenait avant au CCAS. Devenu obsolète, il a été acté de ne pas en acheter un nouveau mais de passer un marché de location longue durée, cela permettant de pallier plus rapidement et plus facilement aux difficultés techniques récurrentes et bloquantes, avec la mise en place d'un dépannage et la mise à disposition d'un véhicule similaire de remplacement en cas d'immobilisation.
- Sorties pour personnes âgées et à mobilité réduite : il est proposé d'ajuster les crédits inscrits, au vu des dépenses réellement exécutées en 2015, et du fait des efforts effectués pour diminuer le coût des sorties.
- Dépenses liées au nouveau service Prévention, Développement sociale et Réussite éducative : en 2016, un nouveau service est créé, porté par la Ville et le CCAS. Il intègre les actions de réussite éducative, les actions de prévention et de développement

social, ainsi que la gestion de la maison de quartier Le Trois Mâts. Il est proposé d'imputer les dépenses de fonctionnement liées à l'ensemble des actions de ce nouveau service sur le budget du CCAS, par pertinence vis-à-vis des financeurs.

- Stabilité des autres lignes budgétaires.

CHAPITRE 65

- Stabilité des budgets relatifs aux secours d'urgence, à la participation au Fonds de Solidarité Logement et aux allocations annuelles.
- Concernant l'allocation aux personnes âgées aux ressources modestes : le montant est stabilisé.
- Aide aux familles : attribuée désormais sous forme de chèques cadeaux, il est proposé d'en ajuster le montant, en modifiant les barèmes par une diminution d'environ 10 % du montant des chèques distribués.

FRAIS DE PERSONNEL

- Augmentation de 6,43% du budget liée aux charges de personnel, car celles-ci intègrent le remboursement de 25 000 € à la Ville (moitié du poste du responsable du service prévention, développement social et réussite éducative).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont composées principalement des prestations de services du foyer restaurant, du portage de repas, du versement de la redevance de l'AREPA, dans le cadre de la délégation de service public, du versement des loyers des appartements d'urgence, du financement par le Conseil Général de la Coordination Gérontologique et de l'instruction des aides légales ainsi que de la participation de la Ville.

Les recettes issues des subventions perçues dans le cadre du nouveau Service de Prévention, Développement social et Réussite éducative sont également inscrites sur le budget du CCAS.

- Ajustement des recettes liées au portage de repas et aux repas proposés au foyer-restaurant La Vallée, au vu des recettes réelles perçues en 2015 (arrondi à 170 000 €).
- Stabilité des recettes liées à la redevance de l'AREPA
- Stabilité des recettes liées aux loyers des appartements d'urgence
- La participation de la Ville évoluera en fonction du résultat qui sera arrêté dans le cadre du Compte Administratif 2015.

INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2016 proposées incluent l'achat de matériels et mobilier pour l'aménagement de la maison de quartier.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes proviennent des amortissements et du FCTVA. L'ensemble de ces recettes est estimé à 10 818 €.